



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Soutien financier ponctuel aux jeunes diplômés (session 2021)

### NOTICE D'INFORMATION

Vous êtes lauréat(e), pour la première fois, du baccalauréat d'enseignement général ou professionnel, du brevet des métiers, du brevet d'études professionnelles, du certificat d'aptitude professionnelle ou du diplôme d'accès aux études universitaires de la session 2020, vous n'avez jamais bénéficié de ce soutien pour un autre diplôme et vous êtes domicilié à Bois-Colombes ?

**Vous pouvez bénéficier d'un soutien financier ponctuel de 120 euros.**

#### Liste des pièces à fournir :

**A votre lettre de demande (\*)**, vous devez joindre les pièces justificatives suivantes :

- copie d'une **pièce d'identité** ou copie du livret de famille (pages des parents et des enfants),
- copie d'un **justificatif du domicile** sur la commune de Bois-Colombes (quittance de loyer, facture EDF/GDF, facture de téléphone fixe...) de **moins de trois mois**,
- copie du **relevé de décision** (attestation de réussite aux épreuves) ou copie du relevé de notes.

SI LE DEMANDEUR A PERÇU DES REVENUS EN 2020,

- copie de sa **déclaration sur les revenus de 2020**. En cas de rattachement fiscal au foyer des parents, joindre une attestation sur l'honneur de la personne ayant fiscalement à sa charge le demandeur (\*) précisant que les revenus annuels de l'enfant à charge n'ont pas excédé en 2020 le plafond de la première tranche du barème de l'impôt soit 15 533 euros.

SI LE DEMANDEUR N'A PERÇU AUCUN REVENU EN 2020

- **attestation sur l'honneur** de la personne ayant fiscalement à sa charge le demandeur (\*) précisant que l'enfant à charge n'a perçu aucun revenu en 2020.

L'ensemble de ces documents doit être déposé à l'accueil des mairies (Hôtel de Ville et mairies de quartier),  
ou au Centre d'Action Sociale ou au Service Jeunesse,  
Espace Duflos, 79, rue Charles-Duflos 92270 BOIS-COLOMBES

**avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021**  
(cachet de la poste faisant foi)

Au-delà de cette date, votre demande ne sera plus étudiée.

La décision d'octroi ou de rejet prise par la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale vous sera notifiée par courrier.

En cas d'accord, le soutien financier vous sera remis lors d'une réception à l'hôtel de ville, qui se déroulera courant novembre 2021 (si les conditions sanitaires le permettent) pour laquelle vous recevrez une invitation.

(\*) imprimés ci-joints.

*Demande à retourner à l'attention de :*

Monsieur Yves RÉVILLON  
Maire de Bois-Colombes  
Président du Centre d'Action Sociale  
15, rue Charles-Duflos  
92277 Bois-Colombes cedex

*A déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à l'accueil des mairies de quartier, du CCAS ou du Service Jeunesse à l'espace Duflos.*

**Demande de soutien financier - Diplômés 2021**

Je, soussigné(e), NOM, PRÉNOM, .....,

lauréat(e) de la session 2021

- du baccalauréat d'enseignement général ou professionnel,
- du brevet des métiers,
- du brevet d'études professionnelles,
- du certificat d'aptitude professionnelle,
- du diplôme d'accès aux études universitaires.

domicilié(e) à Bois-Colombes (adresse à préciser) .....

**atteste que mes ressources pour l'année 2020 ont été inférieures à 15 333 €, plafond de la première tranche d'imposition sur le revenu,**

**sollicite le soutien financier de la ville de Bois-Colombes.**

J'accepte d'être contacté(e) par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante :

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Fait à Bois-Colombes, le .....

(signature)

**ATTESTATION DES PARENTS DES LAURÉATS  
CONCERNANT LES REVENUS DE LEURS ENFANTS DÉCLARÉS  
À L'ADMINISTRATION FISCALE POUR L'ANNÉE 2020**

**Attestation sur l'honneur**

Je, soussigné(e).....,

Mère / Père de.....,

domicilié(e).....

à BOIS-COLOMBES (92270), atteste sur l'honneur que mon enfant, fiscalement à ma charge,

- n'a perçu aucun revenu en 2020
- a perçu des revenus inférieurs à 15 333 € pour l'année 2020.

Fait à Bois-Colombes, le .....

(signature)